

Grandes cultures

Picardie

N° 37 25 octobre 2011

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

- COLZA : larves d'altises et charançons du bourgeon terminal peu présents cette semaine
- BLE : Stade 2 feuilles en moyenne, fin des vols de *psammotettix alienus*, diminution des vols de puceron.

COLZA

Stades : de B7 à B10 (10 feuilles vraies)

39 parcelles ont été observées cette semaine. 95 % des parcelles sont au stade 7 à 10 feuilles.

Larves d'altises

Leur présence **reste discrète et ponctuelle : pas de dépassement du seuil**. Des dégâts de larves sont signalés dans 3 parcelles sur 1%, 2,5% et 20% des plantes. Continuez d'observer régulièrement la présence de larves par coupe longitudinale des pétioles.

Seuil de nuisibilité des larves de grosses altises : 7 plantes sur 10 avec au moins une galerie

Charançon du bourgeon terminal

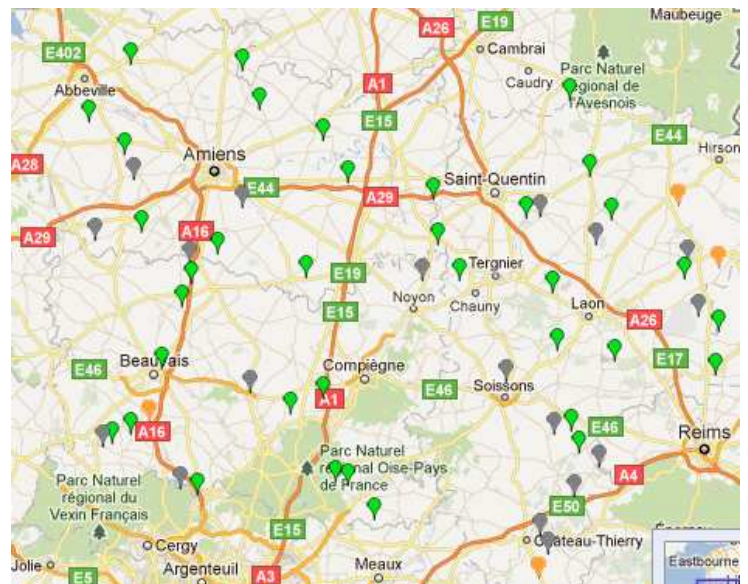
Baisse importante de la fréquence et de l'intensité des captures puisque seulement 4 parcelles cette semaine (Nord de l'Aisne, Sud de l'Aisne, Sud de Beauvais) signalent la présence d'un seul individu et une signale 3 individus (**contre 17 parcelles avec captures la semaine dernière**).

Rappelons que le risque se gère par capture des adultes en cuvette jaune à hauteur de végétation dans un délai de 8 à 10 jours après les premières captures significatives. Jusqu'à présent, le risque est resté faible sur la globalité du réseau hormis quelques cas de captures répétées et/ou plus intenses (cf. historique des captures derniers BSV).

Autres ravageurs

Étant donné le stade avancé des colzas, **fin du risque pucerons et tenthrède de la rave**.

Les dégâts de **Mouche du chou** sur pivots sont signalés sur 5 parcelles mais dans la plupart des cas les larves ne sont plus présentes et les pivots cicatrisent. **Étant donné le stade avancé des colzas, l'impact est limité**.



Répartition des captures de Charançons du bourgeon terminal – vert : 0 – orange : 1 à 5 captures – rouge : plus de 5 – gris : pas d'info.

Maladies

Comme les semaines dernières, du phoma et de l'oïdium sont signalés. **La nuisibilité automnale est très faible** (cf. BSV précédents).

BLE

Stade : 2 feuilles

Les semis de septembre arrivent au stade début tallage (15% des parcelles observées) **mais le stade moyen est toujours 2 feuilles en raison de la levée de nouvelles parcelles semées plus tardivement.**

Ravageurs

Cicadelles

Des espèces visuellement proches de *Psammotettix alienus* (couleur fauve) sont encore parfois piégées, mais hormis une parcelle du sud de l'Aisne avec 13 psammotettix sur plaque, **le vol est visiblement terminé.** Les parcelles qui sont levées depuis la semaine dernière ne seront donc pas exposées à ce risque. Le seuil de nuisibilité de 30 captures par semaine n'aura jamais été atteint dans le réseau cette année.

Pucerons

Avec les températures plus fraîches, **les vols de pucerons diminuent également.** Dans 9 parcelles sur 10 suivies à l'aide de plaques engluées, les pucerons sont présents mais en plus faible quantité que la semaine passée avec seulement 6 individus en moyenne soit moitié moins.

Sur plantes les niveaux d'infestation sont très faibles avec 10 parcelles sur 15 indemnes, et au pire 1 à 2 % de plantes colonisées soit moitié moins que la semaine passée également. Aucune parcelle ne dépasse donc le seuil des 10% de pieds colonisés.

Seuil de nuisibilité pucerons automne : 10% de pieds porteurs ou présence pendant plus de 10 jours quelque soit le niveau d'infestation

Autres bioagresseurs

Encore quelques dégâts de limaces très ponctuels, mais **l'activité de ce ravageur est généralement nulle** dans les parcelles suivies.

Dans quelques parcelles (un peu plus de 10% ce qui est significatif pour le nombre de parcelles affectées) des **dégâts de mulots** pour l'instant limités ont été observés.

Quelques observateurs ont également détecté les **premiers symptômes d'oïdium et de rouilles** sur des semis précoces et variétés sensibles. A ce stade il est toutefois difficile de distinguer si les rares pustules correspondent à de la rouille brune ou à de la rouille jaune.

Hors réseau on signale également ponctuellement **des dégâts de mouche du semis** (Conteville 80).

ORGE D'HIVER

Sur les 5 parcelles observées cette semaine, la situation est comparable à celle observée sur blé que ce soit en termes de stade (2 à 3 feuilles) ou de présence de ravageurs.

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau Picardie : Agora, Arvalis, Asel Agri services du Laonnois, Axion, BASF Agro, Calipso, Calira, Capseine, Capsom, CER France 60, Cereana, les CETAS 02, les CETAS 80, Cetiom, Chambres d'Agriculture de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, Champagne Céréales, Cohésis, Ets Compas, Coop de Milly sur Thérain, Ets Bordage, Ets Bully, Ets Charpentier, FREDON Picardie, Ets Bitz, Ets Hubau, INRA, ITB 02-60-80, IITL, La Santerroise, Lin2000, Maison familiale de Flixecourt, Maison familiale de Villers Bocage, Noriap, St Louis Sucre, le SRAL Picardie, Syngenta Seeds, Tereos, Ucac, Unéal, Linea, Valfrance, Van Robaey Frères, M. Bertrand Pochart, M. Bruno Barreau, M. Alain Bécue.

Bulletin rédigé par les animateurs régionaux des filières : **Céréales** : F. Dumoulin - Chambre d'Agriculture de l'Oise et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal. **Maïs** : V. Duval - Fredon Picardie et B. Carpentier - Arvalis Institut du Végétal. **Colza** : A. Vanboxsom - Cetiom M. Rouxduparque - CA02

Directeur de la publication : Hubert DUEZ - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie - 19 bis rue Alexandre Dumas - 80 000 AMIENS Tél. : 03 22 33 69 33 Fax: 03 22 33 69 99

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet www.draaf.picardie.agriculture.gouv.fr et www.chambres-agriculture-picardie.fr - Chambre d'Agriculture de Picardie -

Coordination et renseignements : Renée PREVOST Tél : 03 22 93 51 20 - E-mail : r.prevost@somme.chambagri.fr. **Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.**